



Quel justificatif d'identité fournir pour s'inscrire sur la liste électorale ?

Vérfié le 15 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [S'inscrire sur la liste électorale en mairie : quel justificatif de domicile ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) /

[S'inscrire sur une liste électorale consulaire : quel justificatif de domicile ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34780\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34780)

Liste électorale d'une commune

Pour s'inscrire sur les listes électorales d'une commune, il faut pouvoir apporter la preuve de son identité et de sa nationalité française

Vous avez une carte nationale ou un passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)

Pour s'inscrire sur la liste électorale, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)
- Passeport français valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)

Autre situation

Vous devez fournir :

- un document prouvant votre nationalité,
- **et** un document prouvant votre identité.

Document prouvant votre nationalité :

Vous devez fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.

Si vous n'en avez pas, vous pouvez fournir :

- une déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom dûment enregistrée, ou, à défaut, une attestation de cette déclaration délivrée par le ministre de l'intérieur à votre demande, à celle de votre représentant légal ou à la demande d'une administration publique française,
- ou une *ampliation* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1079>) du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret,
- ou un certificat de nationalité délivré par le greffe du tribunal ou une copie du décret de naturalisation (qui prend effet à la date de sa notification).

Document prouvant votre identité :

- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photo, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photo, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photo
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photo, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photo ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photo
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photo
- Carte d'identité (en cours de validité) avec photo ou carte de circulation (en cours de validité) avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photo, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Liste électorale consulaire

Les Français établis hors de France qui veulent s'inscrire sur une liste électorale consulaire doivent apporter la preuve de leur identité à l'aide de certains documents.

Vous avez une carte nationale ou un passeport (valide ou périmé depuis moins d'1 an)

Pour vous inscrire sur la liste électorale, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Carte d'identité française valide ou périmée depuis moins d'1 an (au jour du dépôt de votre demande),
- Passeport français valide ou périmé depuis moins d'1 an (au jour du dépôt de votre demande)

Autre situation

Vous pouvez fournir :

- un certificat de nationalité française,
- **ou** un décret de naturalisation,

à la condition de fournir en plus :

- un document officiel (valide) délivré par une administration publique française comportant vos nom, prénom, date et lieu de naissance, votre photo (portrait) ainsi que l'identification de l'autorité administrative qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance
- ou une carte délivrée lors de l'inscription au registre des Français de l'étranger et carte d'immatriculation consulaire (toutes 2 valides)
- ou un document (valide) délivré par un État membre de *l'Union européenne* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R45280>) ou de *l'Espace économique européen* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R42218>) comportant vos nom, prénom, date et lieu de naissance, votre photo (au format portrait) ainsi que l'identification de l'autorité administrative qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance

Textes de référence

- Code électoral : articles L9 à L15-1 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164051&cidTexte=LEGITEXT000006070239) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164051&cidTexte=LEGITEXT000006070239>)
Conditions d'inscription sur une liste électorale
- Arrêté du 16 novembre 2018 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour s'inscrire et pour voter en mairie [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037627369) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037627369>)
Justificatif d'identité (article 4)
- Arrêté du 29 août 2018 fixant la liste des pièces justificatives à fournir pour s'inscrire sur une liste électorale consulaire [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037373091) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037373091>)
- Arrêté du 20 juillet 2007 relatif aux listes électorales consulaires et aux opérations électorales à l'étranger [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006056678) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006056678>)
Justificatifs en cas de nationalité française obtenue depuis peu (article 8)
- Instruction du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires (PDF - 2.0 MB) [↗](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/11/cir_44101.pdf) (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/11/cir_44101.pdf)

Services en ligne et formulaires

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)
Téléservice